



MARPENT

initiative en actions

Bulletin Municipal

Editorial

L'affaire de « la gifle » de Cousolre a fait des remous dans le bocage avesnois.

Cette affaire repose une nouvelle fois la question du comportement de certains jeunes et de la responsabilité parentale, question que nous vivons quotidiennement dans nos communes.

Il arrive que des parents laissent leurs enfants traîner dans la rue à toute heure et sans aucune surveillance (comme ces enfants faisant du patinage sur les mares gelées des Marpiniaux) et, de l'autre, que des parents n'acceptent pas la moindre sanction à l'égard de leur enfant.

Dans le premier cas, c'est une forme de maltraitance mais dans le second, est-ce une méthode éducative que de prendre systématiquement la défense de son enfant, quand bien même il a commis une faute ?

Lorsqu'un enfant frappe un autre enfant dans la cour de la cantine, il est du devoir de l'agent communal de mettre une sanction graduée, conforme à la charte signée par les parents en début d'année scolaire.

Lorsqu'un élève frappe un agent communal, comme cela s'est produit récemment, il est juste qu'il soit sanctionné.

La réponse graduée par avertissements successifs doit permettre de limiter ce recours ultime. Les agents disposent désormais d'un cahier de liaison où chaque remarque formulée à l'encontre d'un élève sera consignée, ceci de manière à ce que les parents sachent pourquoi on peut en arriver à donner un avertissement à un enfant.

Les parents, les enseignants, les élus, les responsables associatifs partagent les mêmes préoccupations : donner à l'enfant les repères nécessaires à son éducation et à son épanouissement en vue, le moment venu, de lui permettre une bonne insertion sociale et professionnelle.

Votre Maire,
Jean-Marie ALLAIN



Nous contacter

Tél : 03.27.39.63.41

marpent@wanadoo.fr

<http://www.marpent.fr>

Dans ce numéro

EDITO	1
LA VIE DE LA MAIRIE	2
LES BREVES	4
CONSEIL MUNICIPAL	6
LA VIE DU VILLAGE	9
LA VIE ASSOCIATIVE	11
HISTOIRE LOCALE	13
ESPACE DES HABITANTS	14
INFORMATIONS ELECTIONS	15
PHOTOS	16

Comité de lecture

JM Allain, PJ Dufour,
C Lavielle, F Bernard ,
G Bocquet., P Leblanc,
H Nicol, M Nicol,
B Legros, JC Debail,
J Vandekerckhove.

Naissances



CLOËZ Jessica	03 janvier 2012
DRUART Lys	13 janvier 2012
TURBEZ Eléa	27 janvier 2012
MONFOURNY Eléonie	7 mars 2012
DONNE Sacha	9 mars 2012
FRANCOIS Elsa	13 mars 2012
SAHALI Kaïna	14 mars 2012
PIN Faustine	19 mars 2012

Mariages

Décès

BOUIN Jean-Pierre et LETTIFI Fatima	14 février 2012	
GUAQUIER Marcel	17 janvier 2012	Né en 1935
QUIQUEMPOIS Janine	8 février 2012	Née en 1934
SAUTIER Anne-Marie	3 février 2012	Née en 1955
OLIVIER Mireille	15 février 2012	Née en 1934
VOLTOLINI Olivio	19 février 2012	Né en 1930
FIGLIOLIA Caterina	27 février 2012	Née en 1922
CERBONI Valério	2 mars 2012	Né en 1935

ANCIENS COMBATTANTS

Marcel GUAQUIER, Président des Anciens Combattants (ACPG-CATM-TOE), dont l'état de santé s'était dégradé depuis quelque temps, nous a quittés fin janvier.

Marcel avait réalisé sa carrière professionnelle dans l'entreprise d'Emile Dufosseze comme responsable de chantier. Reconnu pour ses grandes compétences professionnelles et sa gentillesse, Marcel, au-delà de ses responsabilités de Président des Anciens Combattants, participait aux nombreuses manifestations associatives et municipales.

Avec lui, c'est une figure marpentoise qui disparaît en ce début d'année et que nous regretterons.

Lors de l'Assemblée Générale du 5 février, un hommage a été rendu à Marcel Guaquier, par le maire et Didier CLIQUE, nouveau Président, en présence de Monsieur SCOTH, délégué d'arrondissement.



INSCRIPTIONS CANTINE

Prochaines dates d'inscription
pour le restaurant scolaire

Les inscriptions du 7 mai sont annulées et reportées au mercredi 9 mai toute la journée

Période du 14 mai au 8 juin (14 repas)

Le 05 juin 2012

Période du 11 juin au 3 juillet (14 repas)

CEREMONIE DU 8 MAI 45

rassemblement à 11H devant la mairie

Défilé avec l'harmonie communale, les anciens combattants, les enfants des écoles et la population

Dépôts de gerbes à 11h45

Discours, Vin d'honneur



JURY CRIMINEL

Le tirage au sort du jury criminel et citoyens assesseurs se déroulera ,
en séance publique, *le mercredi 4 avril à 20 heures en mairie*

ECOLE FOSTIER

L'ouverture d'une classe nécessite l'achat de tables, de chaises, d'armoires...

La municipalité, après consultation de plusieurs fournisseurs, a commandé pour 5300 euros de matériel.

CANALISATIONS D'EAU GELEES

Plusieurs personnes ont téléphoné en mairie pour solliciter une intervention d'Eau et Force. Rappelons que cette dernière est concessionnaire du réseau public et n' a pas la possibilité d'intervenir sur la partie privée du réseau (partie située entre le compteur et le robinet). En pareil cas, l'usager doit faire intervenir un prestataire privé.

IMPOTS LOCAUX

Les administrés auront désormais une colonne « Inter-communalité » pour la taxe d'habitation.

En réalité, cette colonne ne se rajoute pas mais remplace celle qui existait au profit du département.

Ce changement résulte de la loi supprimant la taxe professionnelle.

Les agglomérations ne disposant plus de cette taxe sur les entreprises, il a fallu la compenser par d'autres recettes, notamment par cette partie de la taxe d'habitation antérieurement perçue par le Conseil Général. Ce dernier percevra à son tour, en compensation, une dotation de l'Etat.

ABAISSMENT DE TROTTOIR

Avant le transfert de compétence voirie à l'agglomération, cette prestation était gratuite sur certaines communes (dont Marpent) mais payante sur d'autres (Maubeuge, Jeumont, Aulnoye).

Désormais, l'administré qui demande un abaissement de trottoir à l'agglomération paiera un forfait de 350 euros.



DELINQUANCE

Les élus ont reçu Monsieur Julien Saporì, commissaire divisionnaire de Maubeuge pour prendre connaissance des chiffres de la délinquance.

Pour la délinquance routière, on relève dans l'agglomération en 2011, 3878 infractions par radar embarqué, 1764 infractions par radar fixe, 811 défauts de ceinture et 507 alcoolémies.

On retiendra par ailleurs que plus de 50 % des morts sur les routes de l'agglomération sont des piétons ou des deux-roues et que 42,8 % des accidents mortels, localement, sont liés à l'alcool, contre 30,4 % en France.

INITIATION INFORMATIQUE POUR ADULTES

Un module d'initiation à l'informatique (se servir de son ordinateur, d'internet, d'une boîte courrier etc..) aura lieu au cyber centre du **14 mai au 15 juin** les lundi, mardi, jeudi et vendredi matin de 10 h à 12 h.

Toute personne intéressée peut se faire connaître en mairie. Inscription nécessaire car le nombre de places est limité.

PERMIS DE TRAVAUX ET PERMIS DE CONSTRUIRE

Depuis le 1^{er} octobre 2007, la déclaration d'achèvement de travaux est remplacée par la déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux.

Cette déclaration, remplie selon un modèle national, est à envoyer sous pli recommandé en mairie dans les trois mois à dater de l'achèvement des travaux.

Le maire doit délivrer, dans les 15 jours, une attestation de non opposition, celle-ci ne pouvant être considérée comme une attestation de conformité.

La mairie dispose en effet d'un délai de trois mois pour effectuer les contrôles avant de délivrer (ou de refuser) le certificat de conformité.

A défaut de notification dans ce délai de trois mois, le bénéficiaire du permis demande ce certificat à la mairie par pli recommandé avec copie au Préfet.

Sans notification dans le délai d'un mois, le certificat de conformité est réputé accordé.



LOTISSEMENT LE PRE FLEURI

La commune réalise un lotissement de huit lots, entre 5 et 9 ares.

Il est d'ores et déjà possible de mettre une option sur un lot.

Pour tout complément d'information, permanence de Mme Verplaetse, le samedi de 11 h à 12 h.

AMELIORATION DE L'HABITAT

Si vous êtes titulaire d'une retraite et que vous envisagez d'entreprendre des travaux dans votre logement, adressez-vous au
CAL-PACT, 12 rue de la croix.
BP119 .59600.Maubeuge.
Tel : 03 27 69 70 17 ou 03 27 69 70 13

HORAIRES BUREAU DE POSTE

(à partir du mois d'avril)

Tous les matins de 8 h 30 à 11 h 30
(y compris le samedi)

L'après-midi, ouvert de 13 h 30 à 16 h 30
(fermé le samedi)

CONSTRUIRE SANS DETRUIRE

Vous devez veiller à ce que vos travaux n'endommagent pas les réseaux et canalisations.

Pour consulter le nouveau téléservice et déclarer vos travaux (obligatoires à partir du 1^{er} juillet 2012) :

www.reseaux-et-canalisation.gouv.fr

Les travaux communaux sont soumis à la même obligation.

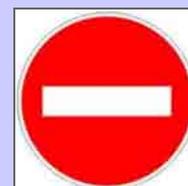
CHANGEMENT D'UTILISATION DES LOCAUX COMMERCIAUX OU PROFESSIONNELS

(décret du 6 décembre 2011)

Le nouvel article 1406 du code général des impôts étend l'obligation pour les propriétaires de locaux à usage professionnel ou commercial de déclarer au service des impôts les changements d'affectation et instaure la possibilité pour l'administration de demander aux propriétaires de souscrire une déclaration afin de mettre à jour la valeur locative de leurs propriétés bâties.

SENS INTERDIT DES ECOLES

En raison du marché, le sens interdit des écoles est supprimé le mardi matin (8h10/8h45) et le mardi midi (11h10/11h45)
Nous appelons les automobilistes à la plus grande prudence



PARCOURS DE SOINS

Plusieurs administrateurs du CCAS (Monique Nicol, Maryse Meys-Clause et le maire) ont accueilli M Guillaume Lesourd, chargé de mission de la CPAM.

Celui-ci a rappelé aux personnes présentes les principales démarches à respecter pour un assuré. Il a ensuite présenté la CMUC (complémentaire) et l'Aide de la Caisse Primaire à la souscription d'une Complémentaire Santé avant d'annoncer qu'à partir du mois d'avril, les personnes qui ne sont pas suivies au titre de la médecine du travail, pourront bénéficier d'un bilan de santé complet et gratuit.

Service appréciable puisqu'il fallait jusqu'alors aller sur Cambrai ou Valenciennes alors que notre canton est l'une des zones les plus fragiles de France pour l'offre de soins selon les indicateurs de l'Agence Régionale de Santé (voir la Voix du Nord du samedi 25 février 2012).

M Lesourd est disposé à renouveler ce type de réunion. N'hésitez pas, si cela vous intéresse, à vous faire connaître en mairie, auprès de Mme Strobbe.

COUVERTURE SANTE DES SENIORS

Une réunion d'information sur la couverture santé des retraités, en particulier de la complémentaire santé, est organisée par la Caisse Primaire d'Assurance Maladie le lundi 23 avril à 14 heures en mairie. Cette réunion sera animée par M Guillaume Lesourd, chargé de mission de la CPAM.

VOYAGE AUX BALEARES

Un voyage à Palma de Majorque est proposé par la Société PLACE VOYAGE de Valenciennes du 12 au 19 septembre, Hôtel avec piscine au cœur de Playa de Palma.

Pension complète, formule tout compris. 775 euros par personne en chambre double. Supplément chambre individuelle 99 €.

Acheminement en autocar de Marpent à l'aéroport de Lille-Lesquin

Une réunion d'information est organisée en mairie **le 14 mai à 16 h 30**



GESTION DE L'EAU

Le Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'eau du bassin versant de Sambre-avesnois est achevé et a été soumis à enquête publique.

Un exemplaire est consultable par le public en mairie jusqu'au 3 février 2013.

DONS DE LIVRES

Tous nos remerciements à Mme Mary Collet qui nous a fait un don de livres pour la bibliothèque

STADE DU BEL AIR

Un pare-ballons a été installé derrière la cage de but donnant sur le futur quartier de la fraternité.



LA MARINE NATIONALE RECRUTE

Vous avez entre 17 et 29 ans, d'un niveau troisième à BAC+5

La Marine Nationale vous propose pour l'année 2012 plus de 3000 emplois

Dans 34 spécialités différentes:

Techniques maritimes, Mécanique, Electrotechnique/Electronique, Opérations aéronautiques, Administration/ Métiers de bouche, Fusilier marin/Sécurité, Marin pompier, Plongeur démineur ...

Pour tout renseignement complémentaire, s'adresser au :

CIRFA MARINE LILLE

47 rue Jacquemars Gielée—BP 81338

59015 LILLE cedex

tel 03.20.57.63 46 fax 03.20.63.92.28

Adresse E-mail: cirfa.lille@marine.defense.gouv.fr

Adresse Internet : <http://www.etremarin.fr/>



Recensement Militaire

Les jeunes gens et les jeunes filles né(e)s entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 1995 doivent se présenter en Mairie dès leur anniversaire de naissance, munis de leur carte d'identité et du livret de famille de leurs parents, en vue de leur inscription sur les listes de recensement militaire.

Le recensement est une obligation légale. Le jeune non recensé ne pourra pas s'inscrire à certains examens (baccalauréat, permis de conduire, etc.).

Le jeune qui ne s'est pas fait recenser avant 16 ans et 4 mois se trouve dans l'illégalité mais peut régulariser sa situation jusqu'à l'âge de 25 ans en se présentant à sa mairie.

DISTRI AUTO

Bienvenue à Distri-auto, magasin de vente de pièces détachées automobiles neuves.

Le magasin est installé dans les anciens locaux de Body-Relax, rue Salengro.

C'est un service appréciable pour les habitants du pôle frontalier.

BOUTIQUE SAINT VINCENT REQUIGNIES

33bis rue Moronval, rue de la brasserie à Requignies

Vous pouvez y déposer vos objets le mardi dès 9 heures et y acheter vêtements, bibelots ,petits meubles, jouets, électroménager, livres

Le mardi de 13 h à 16 heures.

Pour le mobilier, s'adresser au dépôt St Vincent de Paul à Maubeuge, 173 ter, rue de la liberté (tel : 03 27 64 79 93)



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 JANVIER 2012

DEPENSES VOIRIE

La Communauté d'Agglomération sollicite le fonds de concours de la commune à hauteur de 1442,66 € correspondant à 40 % des dépenses d'investissement de voirie éclairage public réalisées en 2011.

M. Christian Lavielle, délégué aux finances, s'interroge sur le détail des dépenses qui font apparaître des dépenses d'éclairage public sans aucune précision et souhaite savoir s'il ne s'agit pas en partie de dépenses d'entretien.

Il demande donc aux membres de l'assemblée de différer le vote dans l'attente des précisions complémentaires.

Le conseil accepte cette proposition.

PLANNING DES AGENTS DE SERVICE

Suite aux recommandations du médecin du travail; de ne pas avoir d'agent travaillant seul dans les locaux, le maire a souhaité modifier le planning de deux agents et a obtenu l'avis favorable du Comité Technique Paritaire .

Le Conseil vote à l'unanimité le planning de ces deux agents.

REPAS DES ANCIENS

Mme Jacqueline LOIRE, déléguée aux fêtes, propose le tarif du repas des anciens. Gratuité pour les marpentois à partir de 62 ans. Pour les accompagnants : 18 €. Pour les extérieurs : 25 €. Tarif enfants : 8 €

RESERVATIONS DE SALLE

M Frédéric BERNARD, 1^{er} adjoint, explique qu'il convient de trouver une solution suite aux annulations de réservation qui privent d'autres utilisateurs.

Dorénavant, en cas de désistement, un acompte de 50 % du prix de la location sera encaissé par la commune, sauf s'il existe un motif exceptionnel.

ASSOCIATION DES MAIRES RURAUX DU NORD

Le conseil vote la cotisation annuelle de 85 euros.

TER-GV

Les élus votent à l'unanimité la motion présentée par M.Alain BERTAUX, maire de Fourmies, qui demande au Conseil Régional de respecter ses engagements de réaliser une liaison grande vitesse pour les TER entre Lille et l'avesnois.

LOYER COMMUNAL

Le conseil fixe à 500 euros le loyer d'un logement communal, rue de la mairie.

VENTE LAVE VAISSELLE

Le conseil donne son accord pour la vente à 200 euros de l'ancien lave-vaisselle du restaurant scolaire.

OUVERTURE DE CLASSE

Le maire informe l'assemblée que l'Inspecteur d'Académie propose l'ouverture d'une classe (et d'un poste d'enseignant) à la rentrée de septembre à l'école Fostier, proposition accueillie avec satisfaction par le conseil.

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 MARS 2012

RESIDENCE PIERRE MENDES-FRANCE

Le conseil décide de fixer à cinquante ans la durée du bail emphytéotique avec Habitat du Nord, avec un prélèvement du loyer (euro symbolique) à partir du 1^{er} janvier 2013.

VOIRIE

Le maire explique que l'agglomération a bien inscrit dans son programme pour 2012 et 2014 la zone trente du giratoire tandis que la rue Delbreil, l'impasse V Hugo et la rue Victor Hugo prolongée sont inscrites pour 2013.

Le maire précise par ailleurs qu'une demande de subvention a été redéposée auprès du Syndicat Mixte d'Electricité de l'Arrondissement d'Avesnes pour l'enfouissement des réseaux et qu'il convient de déléguer à l'agglomération, compte-tenu du transfert de compétences, le pouvoir de solliciter une subvention auprès du Conseil Général (FDST) sur l'enveloppe communale pour les trois rues concernées.

Le maire propose par ailleurs de solliciter une modification du programme complémentaire de l'agglomération (improprement appelé « plan d'urgence ») en demandant l'inscription de l'impasse Delmotte (pour 2012), et pour 2013, de la rue de Merbes, de la rue des 14 hectares, et du chemin des français.

BUDGET

Christian Lavielle,, délégué aux finances, présente le compte administratif 2011 qui fait apparaître en section de fonctionnement une recette de 1 724 336, 30 € et une dépense de 1 386 810,84 €, soit un excédent d'exercice de 337 525, 46, lequel, si on ajoute l'excédent 2010 de 80 687,96 €, donne un solde de fonctionnement 2011 de 418 213, 42 €.

En section d'investissement, avec une recette de 611 535, 16 € et une dépense de 573 512, 74, c'est un solde de 38 022, 42 € qui, additionné au 49 163, 51 € de l'exercice 2010, donne un solde 2011 positif de 87 185, 93 €.

Le conseil approuve les résultats du compte administratif et ceux du compte de gestion du receveur qui sont concordants.

Pour la ventilation au budget 2012 de l'excédent de fonctionnement 2011, sur proposition du délégué aux finances, le conseil vote l'affectation de 300 000 € à la section d'investissement et 118 213, 42 € en section de fonctionnement.

Le budget est ensuite voté sur la base d'un prévisionnel de 1 708 213, 42 € pour le fonctionnement et de 1 659 489,21 € pour la section investissement.

Le conseil vote également le budget annexe du futur lotissement ainsi que les taux des taxes locales, maintenues à 16,51 pour la taxe d'habitation, à 20,32 pour le foncier bâti et à 63,62 pour le foncier non bâti.

VENTE D'UNE PARCELLE COMMUNALE

Le conseil dispose d'une parcelle résiduelle AE433p et enclavée d'1,99 are et avait déjà décidé de la vendre (conseil municipal du 8 novembre 2011).

Suite à une erreur de lecture cadastrale, la délibération précédente est annulée.

Le conseil décide de vendre un are à un particulier pour le prix de 1000 € et de céder le reste à Promocil.

VENTE DES ATELIERS MUNICIPAUX

L'extension des ateliers de la rue Barbusse a permis de libérer les ateliers de la rue Victor Hugo que le conseil décide de mettre en vente pour 120 000 euros.

CREATION D'UN CONSEIL DES DROITS ET DEVOIRS DES FAMILLES

M Leblanc, adjoint aux questions sociales, rappelle que ce conseil est une instance de dialogue avec les familles ayant des difficultés à exercer leur autorité parentale.

Créé par la loi du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance mais non obligatoire (sauf pour les grandes villes), ce conseil réunirait plusieurs élus (le maire, P Leblanc, V Julé, M Nicol, Y Ledrogoff, G Bocquet, M Casset, JC Debail, J Zito), des professionnels intervenant sur la commune (assistante sociale, référente RSA, animateur jeune, responsable CCAS), les personnalités du CCAS, le directeur d'école, deux délégués des parents d'élèves et les représentants de l'Etat désignés par le sous-préfet.

Le conseil vote la création de ce conseil des droits et devoirs des familles et accepte la composition proposée.

DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR)

La commune de Marpent étant éligible à la DETR (subvention Etat), il est décidé de déposer avant le 15 avril un dossier de subvention pour le mobilier de la médiathèque

FONDS DEPARTEMENTAL DE SOLIDARITE TERRITORIALE (FDST)

La commune de Marpent étant éligible au FDST du Conseil Général, il est décidé de déposer avant le 30 avril une demande pour la réfection de la toiture de la maternelle, en complément de la subvention DETR déjà accordée.

COMMISSION D'URBANISME POUR CONCESSION D'AMENAGEMENT

Dans le cadre du régime des concessions d'aménagement, le Code de l'urbanisme prévoit la création d'une commission d'élus qui sera composée du maire, de Mme Verplaetse, de M Bernard, de M Legros, de M Casset, ,et, au titre de membres associés, d'un représentant de l'Agence d'urbanisme et d'un représentant de l'agglomération.

Cette commission est amenée à donner son avis sur tout projet d'urbanisme qui se déroule dans le cadre juridique d'une concession d'aménagement.

RUE DELBREIL

Le conseil donne mandat au maire pour signer une convention de servitude avec ERDF sur une parcelle appartenant à la commune.

CIMETIERE

Sur proposition de M Dufour, adjoint au cimetière, le conseil vote un tarif spécifique pour les concessions funéraires destinées aux enfants : 40 € pour 30 ans et 60 € pour 50 ans.

MOULIN

M. Bernard, adjoint au patrimoine, explique que le marché n'avait pas repris l'option de l'escalier et des planchers mais que, compte-tenu de l'aide apportée par l'agglomération et Mme le député, cette option peut-être retenue pour un montant de 33 245, 41 € hors taxes.

MEDIATHEQUE

En raison de la nouvelle réglementation antisismique, et suite à l'étude géologique, des travaux complémentaires de fondation ont été entrepris pour un montant de 7440,91 € TTC.

M Bernard précise que le devis initial était de 14 615 € mais que la mise à disposition de notre garage à l'entreprise DP a permis de faire une économie sur les cabanes de chantier, économie qui a été répercutée par l'entreprise auprès de la commune.

SUBVENTIONS

Le conseil vote une avance de 50 % pour les subventions de trois associations : l'Harmonie (3500 €), le football-club (3200 €) et Marpent Sports Loisirs (1250 €)

ENCOMBREMENT DES TROTTOIRS

Arrêté Municipal

Le Maire de Marpent,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses Articles L. 2212-1, L. 2212-2 et suivants concernant les pouvoirs de police du maire ;

Considérant que les objets déposés sur les trottoirs ne doivent pas faire entrave à la circulation des piétons, aux personnes en fauteuil roulant ou avec une poussette ;

ARRETE

Article 1 :

Il est interdit de laisser sur le trottoir des objets faisant entrave à la circulation piétonne : poubelles, véhicules motorisés ou non, gravats, encombrants, déchets verts...

Article 2 :

L'Article 1 ne s'applique pas le jour des collectes poubelles, encombrants et déchets verts.

Article 3 :

Le présent arrêté annule et remplace l'arrêté du 26 octobre 2005.

Article 4 :

Les infractions constatées au présent arrêté sont passibles d'une amende de première classe.

Article 5 :

Le présent arrêté sera publié dans le bulletin municipal et affiché en mairie.

Article 6 :

Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Commandant de Police du Commissariat de Jeumont sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont copie sera transmise au représentant de l'Etat et au Commissariat de Jeumont.

Le Maire ;

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de 2 mois à compter de son affichage.

Fait à Marpent, le 21 février 2012

Le Maire

Jean-Marie ALLAIN



OFFRES D'EMPLOIS SAISONNIERS

L'association ADESSA peut vous aider à retrouver une activité salariée par le biais d'un emploi saisonnier.

Au cours de l'année 2011, plus de 400 personnes issues du Bassin de la Sambre ont pu travailler dans deux secteurs:

==> Cueillettes/Vendanges

==> Hôtellerie/ Restauration

Plus de 15 métiers sont proposés, afin, de vous donner plus d'explications, vous êtes invités à une réunion publique le

JEUDI 5 AVRIL 2012 à 14 Heures

A LA SALLE DES FETES DE MARPENT



RESTAURANT SCOLAIRE : *Ce que vous devez savoir!*

La parution du **Décret n°2011-1227 du 30 septembre 2011** relatif à la **qualité nutritionnelle** des repas servis dans le cadre de la **restauration scolaire** fixe les règles suivantes:

1) Les menus doivent être **variés** et **équilibrés**.

2) La **fréquence de service de certains produits est désormais réglementée**:

***Augmentation de la consommation de fruits, de légumes et de féculents.**

Exemples: 10 repas sur 20 doivent comporter une crudité en entrée,
les fruits crus constituent au moins 8 desserts sur 20,...

***Diminution des produits gras et sucrés:**

Les produits frits ou pré-frits ne sont pas servis plus de 4 fois sur 20 repas.

***Augmentation des produits riches en calcium et en protéine de qualité:**

8 fromages riches en calcium sont servis au minimum sur 20 repas;
le poisson est proposé environ une fois par semaine.

3) Les **portions servies**, en fonction de l'âge des enfants, doivent respecter les grammages fixés par le décret (tolérance de plus ou moins 10%).

4) **4 ou 5 composantes** devront être présentées à chaque repas (ne pas confondre plat et composante) dont un plat principal, comprenant une garniture, et un produit laitier.

Exemple: Menu 5 composantes (Entrée/Plat/Garniture/Produit Laitier/Dessert.)

Cette réglementation, visant à transmettre aux enfants de bonnes habitudes alimentaires, est appliquée au restaurant scolaire de Marpent depuis octobre 2011.

Elle a été très majoritairement bien accueillie par les enfants et leurs parents grâce, notamment, à l'implication des agents communaux attachés à ce service.

COMITE DES ANCIENS DE MARPENT

Vous êtes cordialement invité(e)s à participer au voyage annuel que nous organisons le :

SAMEDI 12 MAI 2012

Cette année, nous vous proposons de visiter la ville de SOISSONS. Vous pourrez y apprécier une ville d'art et d'histoire alliant le charme du passé au réalisme d'une architecture contemporaine.

10H00 : découverte en autocar avec un guide conférencier, des quartiers, rues et jardins.

Deux arrêts : L'ABBAYE SAINT-JEAN-DES-VIGNES, la CATHEDRALE agrémenteront votre itinéraire.

12H00 : départ pour la FERME DU BUISSON

Déjeuner vers 12H30 Chevaux de bois, orgue de barbarie, automates, petit musée composent le décor de ce restaurant. Valses, tangos et java se succéderont tout au long de l'après-midi jusqu'à 18H

MENU PROPOSE : 2 entrées Plat principal Fromage Dessert

Boissons 1/4 B de vin rouge/pers eau café

Départ de Marpent prévu à 7H30, Retour à Marpent vers 20H30

TARIF 30€ bénéficiaires marpentois(es) à partir de 60 ans, conjoint 30€,

Marpentois de moins de 60 ans et extérieurs 40€

Le transport est pris en charge par le comité ainsi qu'une participation sur le repas et les visites

Inscriptions: le **mercredi 11 avril 2012** salle Simone Schwartz de 10 h à 12 h et de 14h à 15 h



CARNAVAL

Les élèves de l'école primaire et de l'école maternelle, sous la direction de M. Painchart, avaient préparé le carnaval. Les enfants, vêtus de costumes aux couleurs flamboyantes, ont ainsi égayé les rues du centre-bourg, accompagnés des enseignants et de deux élus, Mme Monique Nicol et M Gilbert Bocquet.

VACANCES DE FEVRIER AUX MARPINOUX

Les enfants ont accueilli les membres du Club Majeur, retraités du Rail, pour un après-midi consacré à la fabrication (et dégustation) de crêpes.

Pour clôturer ces vacances, les enfants ont fait découvrir à leurs parents, sous forme mimée, l'histoire fantastique du Magicien d'Oz, apparu au cours d'un cyclone qui va emmener Dorothée dans un voyage semé d'embûches, de rencontres surprenantes et de décors surnaturels confectionnés par eux-mêmes.

Tout le monde s'est ensuite retrouvé autour d'un goûter.

SORTIE DES ECOLES

La mise en place du sens interdit rue de la mairie a permis de sécuriser la sortie des écoles et de ne plus exposer les enfants à des drames.

Les riverains habitant entre les deux panneaux peuvent entrer ou sortir de chez eux grâce à un laissez-passer délivré par le maire et porté à la connaissance du commissariat de Jeumont.

DEPOT DU RELAIS

Le dépôt de l'association Le Relais situé sur le parking de la supérette a suscité, à juste titre, le mécontentement de riverains en raison des stocks qui avaient tendance à s'accumuler au pied ou aux abords des containers.

En concertation avec l'association, il a été convenu de déplacer ce dépôt sur le bouloir de la place communale et demander à l'association de procéder à un rythme plus soutenu de leur enlèvement.

Nous faisons un appel aux marpentois pour que les vêtements soient glissés dans les containers et non pas déposés à côté.



SUPERETTE

M Dupont qui, devait reprendre le magasin sous l'enseigne Coccinelle, nous a fait part de son abandon.

Nous continuons à prospecter et avons reçu successivement deux exploitants avec lesquels nous gardons le contact.

Nous espérons pouvoir vous en dire plus dans le prochain numéro.

PROGRAMME DUCASSE DES 2 ET 3 JUIN

Samedi à 16H concours de « toupies battle » (inscriptions sur place)

Plantage du mai : départ mairie à 17 heures avec l'harmonie communale

18 h Concert de l'harmonie sur le kiosque

Résultat du concours à 18H45

Animation sous chapiteau à 19H30 par l'orchestre Polydance

Tombola sous chapiteau à 20H- 21H -22H (paniers garnis)

23 H feu d'artifice

Dimanche : brocante rue Barbusse de 6 H à 18 H

8H30 à 11H30 concours de pêche . 12H30 remise de prix sous chapiteau

16H30 spectacle "side-car-baskest " (gratuit)

19 H TOMBOLA GRATUITE organisée par la municipalité

20 H TOMBOLA DES FORAINS



THEATRE PATOISANT

Les Bribeux de Marpent

reçoivent la troupe de Recquignies pour la présentation

d'une pièce en trois actes

de Christian Derycke



"DES NOIRES POUILLES AU PARADIS !"

Salle de spectacle

le **samedi 28 avril à 20 heures**

Prix unique : 8 €.

Réservation des places en mairie

et sur place le jour de la présentation



SOIREE BASQUE

L'Harmonie communale a innové cette année en troquant sa soirée bavaroise pour une soirée basque : des costumes superbes confectionnés par Mme Duvivier, un concert dirigé par Ludovic Damiens de morceaux basques pleins de charme et des danseuses à l'avenant, sans oublier les animations et danses modernes proposées par les membres de l'harmonie, tout cela autour d'une délicieuse paella. Bref, l'éphémère métamorphose de l'harmonie en groupe de musique basque a connu un succès fort honorable et bien mérité.



COMITE DES ANCIENS

Le comité organise

Le 1er mai 2012

Une vente de muguet à partir de 9 h 30

Les bénévoles sont les bienvenus au local (salle S Schwartz) à 9h15

MARPENT

organisé par l'Amicale des Ecoles de Marpent

9 avril 2012 de 6h à 17 h



GRANDE BROCANTE

1€ le mètre en extérieur sans réservation.

(prévoir le règlement de votre emplacement avant 8H30)

15€ pour les commerçants et les non brocanteurs



2€ le mètre sous abris (règlement à la réservation au 03-27-67-03-52 de 10H à 16H)

Se munir obligatoirement d'une pièce d'identité.

Tout emplacement réservé non occupé à partir de 9H00 pourra être reloué et aucun remboursement ne sera possible.

FPNM



Marpent

Après-midi guinguette au bord de l'eau au Kiosque 24 JUIN 2012

organisé par les d'joueux de Cartes et les Amis du Moulin



Animé par Jérôme Bérondiaux

fpnm

Les Retraités du club MAJEUR

Les Retraités du Rail de Marpent et Jeumont, ont tenu leur assemblée générale sous la présidence de M.Liévin, et en présence de Mme Pituch, assistance sociale du Comité d'Établissement de la SNCF et du maire de Marpent.

M.Liévin a dressé le bilan de l'année, marqué par les rencontres bimensuelles des membres du Club, les voyages et le repas dansant.



Mme Lucie Souvart, trésorière, a exposé le bilan financier de l'association tandis que le maire s'est félicité des échanges intergénérationnels menés avec la Maison de la Petite Enfance.

La cinquantaine d'adhérents présents témoignait de la vitalité du club Majeur qui organise prochainement une visite de l'abbaye de Malone, suivie, après le repas, d'une visite de la moutarderie Bister et d'une découverte en autorail panoramique de la vallée du Bocq.

REPAS DES ANCIENS



Les anciens de la commune se sont retrouvés autour du traditionnel repas, animé par l'orchestre Eric Dan.

M Marcel Nicol ainsi que M Bernard Bourguelle, doyens de la journée, ont été mis à l'honneur.

Tous les deux sont nés en 1921 et sont des fidèles du repas des séniors.

M et Mme Nicol tenaient un commerce alimentaire et ont eu deux fils, dont l'aîné, Hervé, est adjoint à Marpent.

M.Bernard Bourguelle a travaillé comme chauffeur aux glaces de Boussois. il est père de trois enfants.

De son côté, le comité des anciens, présidé par Mme Jacqueline Loire, a organisé sa tombola et

offert un sachet gourmand à toutes les personnes présentes.

La journée a passé bien vite pour les cent trente convives, servis, comme chaque année, par les élus et leurs conjoints.



AMBIANCE BRESILIENNE



Mme Loire et le maire entourés de B Bourguelle et M et Mme Nicol

A L'AFFUTDE SOUVENIRS

Dans un espace de forêts et de champs à une vingtaine de kilomètres de Fontainebleau et tout près de Milly La Forêt, est situé un petit village de 900 habitants environ portant le nom de **DANNEMOIS**.
(département de l'Essonne)

Ce village possède un joli moulin à eau qui en 1964 devint la résidence secondaire du célèbre chanteur Claude François.

Depuis mars 1978, Cloclo repose au cimetière communal, lieu qui attire encore de nos jours de nombreux visiteurs.

Pour nous marpentois, **DANNEMOIS** évoque un autre bien triste événement, un drame qui se déroula le 12 décembre 1956.

Ce-jour là **René BRUNOT**, Commandant de Bord de la Compagnie Air France, meurt accidentellement lors d'un vol d'entraînement, son appareil après avoir pris feu s'écrasant en flamme dans cette localité.

PJ Dufour

René BRUNOT, une figure marpentoise et un aviateur hors pair



René Brunot est né à Marpent, le 19 novembre 1919.

Après des études à l'Université de Charleroi, il entre à l'école de pilotage d'Istres (Bouches-du-Rhône).

En 1939-1940, il passe tout d'abord à l'école de pilotage de Tours puis à Quimper-Morlaix.

Le 17 juin 1940, il quitte Douarnenez à bord d'un petit bateau de pêche pour rejoindre les Forces Françaises Libres en Grande Bretagne, où il rejoint une école de pilotage au Pays de Galles.

Titulaire du brevet de pilote de chasse de la Royal Air Force, il est d'abord affecté à une escadrille en Ecosse, puis rejoint d'autres pilotes de la France Libre en Libye.

En 1943, de retour en Grande Bretagne, il est affecté au Groupe Alsace, équipé du fameux Spitfire, sur la célèbre base de Biggin Hill au Sud de Londres.

Il effectuera quelques 210 missions officielles.

René Brunot fut Compagnon d'arme de René MOUCHOTTE, aviateur au service de la France libre qui sera abattu en 1943 au-dessus de la Manche

En 1944, il réalise jusqu'à trois missions par jour dont certaines particulièrement meurtrières, en rase-motte contre les rampes de lancement des fusées V1.

Il fit également partie d'un petit groupe de pilotes dont les missions secrètes étaient entre autres de déposer et de récupérer des membres de la Résistance sur le territoire occupé.

Après la libération, il retourne en Angleterre pour prendre le commandement de sa propre escadrille jusqu'en 1947, date à laquelle il revient en France où il sera ensuite chargé d'effectuer d'importantes missions à l'étranger, notamment en Turquie.

Le Capitaine René BRUNOT était titulaire de la Croix d'Officier de la Légion d'Honneur, Compagnon de la Libération, de la Croix de Guerre avec 5 palmes et 4 citations, de la Médaille Militaire, de la Médaille de la résistance avec Rosette, de la Silver Star, cité à l'Ordre de la Nation.

Finalement, le marpentois rejoint la Compagnie Air France en tant que Commandant de Bord. Il meurt le 12 décembre 1956 lors d'un vol d'entraînement, l'appareil ayant pris feu en vol s'est écrasé en flamme sur le petit village de DANNEMOIS.

Plusieurs automobilistes ont été verbalisés en faisant demi-tour à la chapelle, rue Victor Hugo. Est-ce normal ?

Un arrêté du 16 février 1988 relatif à l'approbation de modifications de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (*Journal officiel du 12 mars 1988 / Septième partie*) précise que sur les routes à double sens (comme la rue Marceau) et en l'absence d'îlot, la ligne transversale du « céder le passage » est précédée sur 10 à 20 mètres avant l'intersection par une ligne continue pour séparer les deux sens de la circulation, donc une ligne infranchissable.

Cette ligne peut être supprimée uniquement lorsque la largeur de la chaussée est insuffisante.

Ce n'est manifestement pas le cas à cet endroit.

Je viens par le biais de cette e-mail vous raconter la triste histoire de mon chat Black. A peine âgé de 8 mois, celui ci se fait tuer par un véhicule sur la route Marpent-Vieux-Reng. Son frère jumeau reste maintenant seul. Pourquoi le monde est-il ainsi ? Pourquoi rien est fait pour ralentir les véhicules qui arrivent à grande vitesse ? Pourquoi ne pas mettre de ralentisseur ? Je ne vois pas l'utilité de construire un ralentisseur en face de l'ancienne aire de jeux (qui n'en est plus une).

Pourquoi ne pas en mettre un entre la ferme du chat blanc et la maison de M et Mme Detourbe ? Là, les automobilistes perdraient la vitesse acquise sur la route. J'espère que la personne qui a fait ça regrettera son acte.

Merci d'avoir lu ceci.

Le Conseil Général, propriétaire de la route, a compté le nombre de passages.

Pas assez fréquents pour réaliser, selon lui, des aménagements de sécurité.

Il y a bien le ralentisseur, compétence communale. Mais un ralentisseur à l'entrée d'un village est aussi un danger pour les deux-roues.

Les contrôles de vitesse restent l'arme la plus efficace. Nous allons les intensifier.

Ce coupon réponse peut être remis dans la boîte à idées dans le hall d'entrée de la mairie ou déposé à l'accueil.

Nom et prénom :

.....

Adresse :

.....

Questions/Suggestions :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

2012, ANNÉE ÉLECTORALE

Deux scrutins sont programmés en 2012 :

Les élections présidentielles : Dimanche 22 avril – 1^{er} tour Dimanche 6 mai – 2^{ème} tour

Les élections législatives : Dimanche 10 juin – 1^{er} tour Dimanche 17 juin – 2^{ème} tour

Listes électorales

L'inscription sur les listes :

Inscription d'office des jeunes de 18 ans

Précautions à prendre :

Les fichiers utilisés pour l'inscription des jeunes de 18 ans pouvant être incomplets, il est préférable de se renseigner auprès de la mairie pour vérifier que l'inscription a bien été effectuée.

Inscription lors d'un changement de domicile pour tout adulte déjà inscrit dans une autre commune.

Inscription pour un adulte qui n'a jamais été inscrit auparavant

Les inscriptions sont closes depuis le 31 décembre 2011. Si vous n'avez pas procédé à votre inscription, vous ne pourrez pas voter à Marpent pour les élections de 2012. Vous pourrez éventuellement voter dans votre ancienne commune d'inscription si celle-ci n'a pas procédé à votre radiation.

Vote personnel

Pour pouvoir voter le jour de l'élection

Carte d'électeur

Une refonte de la liste électorale étant prévue en 2012, chaque électeur recevra une nouvelle carte, dans le courant du **mois de mars ou d'avril 2012, au plus tard 5 jours avant le premier tour des présidentielles.**

Si vous ne recevez pas votre nouvelle carte, il vous appartiendra de vérifier votre inscription auprès du service des Elections. **Si vous avez changé d'adresse dans la commune, pensez bien à le signaler également. Toutefois, vous pourrez retirer votre carte le jour du vote contre un procès verbal de remise de carte d'électeur.**

Pièce d'identité

Dans les communes de moins de 3 **500 habitants (comme Marpent)**, la carte d'électeur seule suffit pour pouvoir voter. Si vous ne la possédez pas, les documents suivants sont admis pour prouver votre identité :

- **carte nationale d'identité** ;
- passeport ;
- permis de conduire ;
- **récépissé valant justificatif de l'identité, délivré en échange des pièces d'identité en cas de contrôle judiciaire** ;
- permis de chasser (avec photographie) **délivré par le représentant de l'Etat** ;
- livret ou carnet de circulation, délivré par le Préfet ;
- **carte d'identité ou carte de circulation avec photographie, délivrée par les autorités militaires** ;
- carte du combattant de couleur tricolore ;
- **attestation de dépôt d'une demande de carte nationale d'identité ou de passeport, délivrée depuis moins de 3 mois et comportant une photographie d'identité du demandeur authentifiée par un cachet de la commune** ;
- **carte d'invalidité civile ou militaire avec photographie** ;
- **carte d'identité de fonctionnaire de l'Etat, de parlementaire ou d'élu local avec photographie.**

Attention : à l'exception de la carte nationale d'identité et du passeport, ces documents doivent être en cours de validité.

Vote par procuration

Principe

Le vote par procuration permet de se faire représenter, le jour d'une élection, par un électeur de son choix.

L'électeur choisi (le mandataire) doit, pour voter à votre place

Etre inscrit à Marpent mais pas obligatoirement dans le même bureau de vote.

Ne pas avoir reçu plus d'une procuration, sauf si la procuration a été établie à l'étranger.

Lieux d'établissement de la procuration

Le mandant doit se présenter en personne au commissariat de police.

En cas d'état de santé ou d'infirmité sérieuse empêchant le déplacement, et sur demande, un officier de police judiciaire peut se déplacer à domicile pour établir la procuration.

Délais

Les démarches doivent être effectuées le plus tôt possible pour tenir compte des délais d'acheminement de la procuration à la mairie et de son traitement.



EXTENSION ATELIERS MUNICIPAUX



PARE -BALLONS : STADE DE FOOT



SOIREE BASQUE de l' HARMONIE



ANCIENS COMBATTANTS



RENCONTRE MARPIGNOUX-ANCIENS



LE MAGICIEN D'OZ